

L'Hôtel des Menus-Plaisirs

L'historique des bâtiments

Les bâtiments qui abritent aujourd'hui le Centre de musique baroque de Versailles ont été bâtis entre 1741 et 1748, sur un terrain acheté par Louis XV, pour y loger l'administration des *Menus-Plaisirs du Roi*.

Disposant de nombreuses et grandes salles, l'Hôtel permettait, notamment, d'y entreposer accessoires, décors... utilisés pour les représentations de théâtre et d'opéra lors des fêtes données devant la Cour à Versailles. Il fut agrandi en 1786 par la construction d'un magasin. C'est là également que logeait et travaillait l'Intendant des Menus-Plaisirs, chargé de l'administration des spectacles et représentations au Château (l'un d'eux, Denis Papillon de la Ferté, a laissé son *Journal* qui nous renseigne sur l'institution à la veille de la Révolution).

L'administration des *Menus-Plaisirs*

Si l'administration des *Menus-Plaisirs* a été créée dès 1627, c'est-à-dire sous le règne de Louis XIII, ce n'est que sous celui de Louis XIV, son fils, qu'elle prendra toute son ampleur. Mise en place pour assurer une meilleure efficacité et surtout une meilleure gestion de la Maison du Roi (son « intendance » en quelque sorte), les Menus-Plaisirs vont rapidement être la principale institution chargée de l'organisation des plaisirs culturels de la Cour : les représentations de théâtre et d'opéra, bien sûr, mais également les fêtes et cérémonies de Cour qui vont prendre de plus en plus d'importance à partir du moment où le jeune Louis XIV assoit son pouvoir personnel, à partir des années 1660.

C'est ainsi que naquit l'*Administration de l'Argenterie, des Menus-Plaisirs et Affaires de la Chambre du Roi*, destinée à se maintenir jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et à contribuer de façon décisive

au rayonnement de la France dans toute l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. D'abord localisée à Paris, cette administration s'installe ensuite à Versailles, après l'installation de la Cour en 1682.

Les attributions des *Menus-Plaisirs* (formule abrégée que l'on donne habituellement à cette administration et qui permettra à certains d'ironiser sur ces « plaisirs que l'on dit menus ») sont très étendues et touchent de près les membres de la famille royale. On y gère l'ensemble du personnel attaché à la Cour (musiciens, médecins, gentilshommes, etc.), l'entretien des voitures et des magasins, les fêtes religieuses, les spectacles, les événements dynastiques (naissances, mariages, funérailles...), les Lits de Justice... À ces attributions s'ajoutent, au cours du XVIII^e siècle, l'administration de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra.

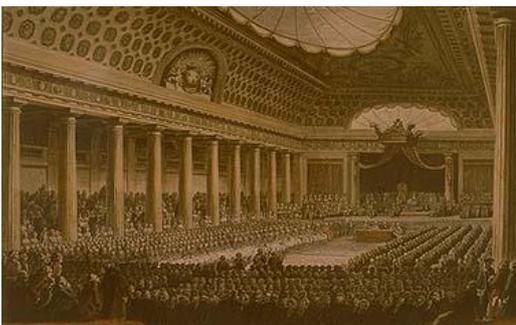
Les bâtiments sous la Révolution

L'Hôtel des Menus-Plaisirs fut choisi, en 1789, pour accueillir les États-Généraux : il fallait en effet des bâtiments suffisamment vastes, pourvus de grandes salles, pour placer les 1 200 députés des trois Ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-état), ainsi que la famille royale, les Princes et Princesses du sang, les Parlementaires, le gouvernement et le public (dès 1787, le site avait d'ailleurs été choisi pour accueillir l'Assemblée de Notables, préfiguration des États-Généraux, dans une salle provisoire élevée pour la circonstance).

Les bâtiments, tels qu'ils existaient en 1789, ne suffisaient pas : aussi fut-il décidé d'agrandir, dans l'urgence, le magasin de 1786, qui se trouvait dans l'actuelle cour « haute ». Cet agrandissement fut confié à l'architecte Pierre-Adrien Pâris.

Située au premier étage de l'ancien magasin, la Salle des États-Généraux mesurait 50 mètres de long, 25 de large et 10 de haut. Rectangulaire, elle permettait à chaque Ordre de prendre place, groupé, autour de l'estrade royale. Des salles adjacentes permettaient en outre à la Noblesse et aux membres du Clergé de se réunir séparément.

Les autres bâtiments furent également modifiés pour l'occasion et les magasins transformés en bureaux, salles de réunions et dépendances pour le service de l'Assemblée. C'est également à cette époque que fut construit le grand escalier de l'aile Est ; il subsiste aujourd'hui et conduit, notamment, à la Bibliothèque du CMBV, aménagée dans l'ancienne salle de réunion du Clergé.



Le 5 mai 1789, les États-Généraux sont ouverts ; leur organisation est confiée au Grand Maître des Cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, le même qui fut apostrophé le 23 juin, alors qu'il demandait aux députés de quitter la salle, notamment par Mirabeau (« Nous sommes ici par la volonté du Peuple et nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes ») et Sieyès (« Vous êtes aujourd'hui ce que par vous étiez hier »).

Salle des États-Généraux en 1789



Séance d'ouverture

La Révolution est en marche : les États-Généraux deviennent rapidement « Assemblée nationale » (à l'appel de Sieyès, le 17 juin), la salle est réaménagée (les députés se réunissent provisoirement dans une salle voisine, celle du Jeu de Paume, immortalisée par le fameux serment). L'Assemblée se proclame très vite « Assemblée Constituante » ; l'ancienne salle des États-Généraux devient ovale, allusion à l'Antiquité et à l'élan démocratique grec. C'est là que l'Assemblée vote l'abolition des privilèges (le 4 août 1789) ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (le 26 août 1789).

Après le départ de la Cour pour Paris (le 6 octobre 1789), les députés s'installent dans la salle du Manège des Tuileries, après avoir occupé, à Versailles, une salle de l'archevêché.

Les temps d'oubli et la résurrection des lieux

L'Hôtel des Menus-Plaisirs est abandonné par les députés en octobre 1789 ; le site perd alors son rôle de théâtre privilégié de la grande histoire et entre dans une longue période de déclin et d'oubli.

Le bâtiment est affecté en 1791 au régiment des Flandres, ce qui le sauve de la destruction (en partie du moins, car la salle d'Assemblée est détruite en 1802 par un spéculateur – il n'en reste qu'une évocation dans la cour « haute », face au bâtiment de l'actuelle Maîtrise du CMBV). L'ensemble du site est réintégré dans le domaine de la Couronne en 1812, mais Versailles ne retrouvera pas, pour autant, le prestige qui était le sien sous l'Ancien Régime.

En 1832, l'Hôtel est affecté au Département de la guerre : il devient, comme beaucoup d'autres bâtiments, une caserne de cavalerie. Ce n'est qu'en 1948 qu'il quitte le Ministère de la Guerre (après avoir été, notamment, le lieu

d'inscription au S.T.O en 1944), pour passer sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, puis sous celle du Ministère de la Culture, tout en étant occupé, jusqu'en 1975, par la ville de Versailles qui y loge ses services techniques.

Laissés à l'abandon en 1975, les locaux se dégradent rapidement, jusqu'aux premiers travaux entrepris en 1989 dans la cour « haute », poursuivis dans les années 1990 par la réfection de la cour « basse » et de l'Hôtel proprement dit, avant que le Centre de musique baroque ne s'y installe en 1996.

Après plus de deux siècles, l'Hôtel des Menus-Plaisirs, désormais propriété du château de Versailles, retrouve ainsi une de ses vocations initiales : la conception, l'organisation et l'administration de spectacles, de concerts, au château ou ailleurs...

À voir aujourd'hui...

La cour « haute » : évocation des fondations et de la disposition de la salle des États-Généraux

Le hall et l'escalier d'honneur de l'aile Est, construits en 1789

La bibliothèque du CMBV (salle Sébastien de Brossard), qui reproduit la disposition de la salle de réunion du Clergé pendant les États-Généraux

Dates à retenir

1627	création de l'administration des Menus-Plaisirs
1741-1748	construction de l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles
1787	réunion de l'Assemblée de Notables dans le bâtiment de la cour « haute »
1789	travaux d'agrandissement et de réfection, construction de l'escalier d'honneur
1789 (5 mai)	réunion des États-Généraux
1789 (4 août)	abolition des privilèges
1789 (26 août)	déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
1789 (octobre)	abandon du site
1791	affectation du site au Régiment des Flandres
1802	destruction de la salle des États-Généraux
1832	le site devient une caserne de cavalerie
1948-1975	occupation des lieux par les services techniques de la ville de Versailles
1987	création du CMBV, installé rue de la Paroisse à Versailles
1989	début des travaux de rénovation du site
1996	installation du CMBV à l'Hôtel des Menus-Plaisirs

Le Centre de musique baroque de Versailles

La musique française, qui rayonnait aux XVII^e et XVIII^e siècles sur l'ensemble de l'Europe, fit naître des genres successifs aux formes audacieuses qui font toute la valeur de ce patrimoine : l'air de cour, la comédie-ballet, le grand et le petit motet, l'opéra-comique, etc. Les noms de Lully, Rameau, Campra, Charpentier... témoignent, aux côtés de tant d'autres, de l'extraordinaire foisonnement artistique de cette période.

Ce riche patrimoine musical sombre cependant dans l'oubli après la Révolution française et tout au long du XIX^e siècle. Il faudra attendre un Debussy ou un Saint-Saëns pour y porter à nouveau un regard curieux, avant que ne se développe, au XX^e siècle, une école de musicologie française préparant l'éclosion, dans les années 80, du **mouvement du « renouveau baroque »** dont la démarche d'interprétation sur instruments anciens sera l'une des principales caractéristiques.

Emblématique de cette démarche, le **Centre de musique baroque de Versailles (CMBV)** est créé en 1987 à l'instigation de Vincent Berthier de Lioncourt et de Philippe Beaussant, avec la particularité de réunir, au sein de l'Hôtel des Menus-Plaisirs, l'ensemble des métiers nécessaires à la **redécouverte et à la valorisation du patrimoine musical français des XVII^e et XVIII^e siècles.**

La mission nationale du CMBV se décline ainsi dans les champs suivants :

- **la recherche** avec le développement de chantiers de recherche fondamentale et appliquée donnant lieu à des colloques, des journées d'études, des publications scientifiques mais également à la confrontation de ces travaux à la pratique des musiciens baroques ;
- **la formation**, au sein de son école maîtrisienne de près de 150 élèves et étudiants, s'inscrivant dans le dispositif national de formation professionnelle supérieure, et sous forme d'académies d'orchestre ;
- **la production** de concerts et de spectacles présentés au Château de Versailles mais aussi en France, en Europe et dans le monde entier ;
- **les actions éducatives, artistiques et culturelles** permettant à tous les publics de découvrir, de comprendre et d'interpréter ce répertoire ;
- **la mise à disposition de ressources** qu'il s'agisse aussi bien de partitions musicales, d'ouvrages, d'instruments que d'un portail numérique.

Le CMBV est soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique), l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil départemental des Yvelines, la Ville de Versailles et le Cercle Rameau (cercle des mécènes particuliers et entreprises du CMBV). Son pôle de recherche est associé au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et au Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR). Son pôle de formation est associé au Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB), aux conservatoires de la Vallée de Chevreuse (CRD) et de Versailles (CRR) et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines.

www.cmbv.fr